COUR D'APPEL DE BORDEAUX

De l'art de rédiger les lois

La compagnie des notaires de la Dordogne créait, le 13 mai dernier à l'Institut de France en présence de Jean Tarrade, la Fondation Solon, à l'initiative d'Étienne Dubuisson, notaire à Brantôme. Auteur de lois dont on se souvient encore après 2600 ans, Solon était l'un des sept sages de la Grèce antique. Hébergée par l'Académie des sciences morales et politiques, la Fondation vise à l'amélioration de la qualité du droit en France.

D'où le lancement du concours Solon, pour sélectionner les meilleurs futurs spécialistes de légistique (art de rédiger les lois). Ouverte aux étudiants en droit inscrits au minimum en Master II, donc aux étudiants en DSN et aux doctorants, l'épreuve consiste à écrire une loi fictive à partir d'une proposition adoptée lors d'un congrès des notaires. Première épreuve en décembre prochain!